

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Subvention d'investissement pour la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Les Magnolias".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention d'investissement en faveur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public "Les Magnolias" situé sur la commune de Port-Saint-Louis du Rhône ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint au rapport.
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport ;

La dépense d'un montant de 2 440 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mme RAOUX et Mr VIGOUROUX ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**